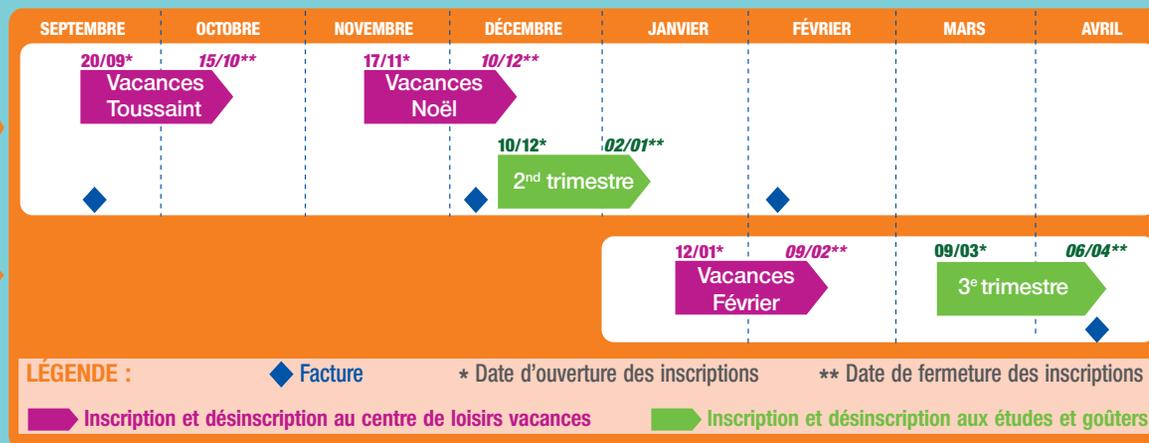


PÉRIODES D'INSCRIPTION

Pour les
6^e, 10^e et 13^e
arrondissements

Pour tous les
arrondissements



Pour vous CONNECTER

Un identifiant et un mot de passe unique vous sont envoyés à partir du mois de novembre 2010. Ces informations vous permettent de vous connecter sur le portail FacilFamilles. Vous pouvez ainsi consulter et payer votre dernière facture en ligne, inscrire vos enfants aux activités des centres de loisirs pour février 2011 et aux études et goûters à partir de mars 2011.

→ **Si vous avez perdu vos identifiants**, allez sur la page facilfamilles.paris.fr, cliquez sur le lien « accéder à mon compte » puis cliquez sur « identifiants ou mot de passe oubliés » pour indiquer votre e-mail ou remplir un formulaire, afin de les recevoir de nouveau.

→ **Si vous n'avez pas reçu vos identifiants**, allez sur la page facilfamilles.paris.fr à la rubrique « besoin d'aide » et remplissez le formulaire « demander l'ouverture d'un compte FacilFamilles » afin que votre cas soit traité par l'équipe FacilFamilles.

L'INSCRIPTION

→ Une inscription au centre de loisirs vacances réussie en 6 étapes :

- Sélectionner « inscrire mon enfant au centre de loisirs ».
- Choisir l'enfant que vous voulez inscrire.
- Sélectionner le centre de loisirs (« CDL-SCO ») de votre arrondissement dans la liste des groupes d'activités proposée.
- Sélectionner le centre de loisirs souhaité.
- Sélectionner les périodes d'inscription puis les valider.
- Vérifier le récapitulatif et le valider.

Une fois l'inscription validée, vous pourrez consulter l'agenda de votre enfant.

facil familles

Un service qui simplifie la vie

www.facilfamilles.paris.fr

Vous souhaitez poser une question, avoir une explication ?

Consultez FACILFAMILLES.PARIS.FR ou appelez le 39 75

facil'familles

C'EST QUOI ?

Facil'Familles est un nouveau service destiné à simplifier vos démarches, si vous avez un enfant (ou plusieurs) qui fréquente ou est en âge de fréquenter les activités organisées à l'école par la Ville de Paris.

Les activités concernées sont :

- le centre de loisirs
- le goûter en maternelle
- les études surveillées
- les ateliers bleus
- les classes de découvertes
- les classes à Paris

Pour bénéficier de ce nouveau dispositif gratuit, vous n'avez aucune démarche à entreprendre.

COMMENT ? ça marche ?

Grâce à Facil'Familles, vous allez désormais recevoir à domicile ou par messagerie électronique, tous les deux mois, une seule facture rassemblant l'ensemble des activités suivies par tous les enfants de votre famille.

Concrètement, Facil'Familles c'est :

Une nouvelle facture

- Une facture unique pour tous les enfants de la famille, envoyée à domicile et accompagnée d'une enveloppe « T » pré-timbrée.
- Une facture clairement présentée, détaillant les activités suivies par chaque enfant.
- Une facture régulière, envoyée tous les deux mois, permettant de mieux gérer votre budget.
- Un délai de paiement rallongé pour plus de confort.

Des moyens de paiement diversifiés

- Le **chèque**, à renvoyer par courrier avec le coupon-réponse dans l'enveloppe « T » pré-timbrée jointe à la facture.
- Les **espèces**, à déposer dans n'importe quelle mairie d'arrondissement, auprès de la Régie.
- Le **paiement en ligne sécurisé** par carte bancaire, via Internet.
- Le **prélèvement automatique**, à demander sur Internet, auprès de la mairie d'arrondissement ou du centre de loisirs.
- Le **Chèque Emploi Service Universel (CESU)**, uniquement pour les goûters en maternelle et les études surveillées, à renvoyer avec le coupon-réponse dans l'enveloppe « T » pré-timbrée jointe à la facture.

DES DÉMARCHES facilitées via Internet

Grâce à www.facilfamilles.paris.fr
vous pourrez :

- consulter vos factures et les payer en ligne (paiement sécurisé)
- demander l'adhésion au prélèvement automatique
- demander à recevoir uniquement des factures électroniques
- inscrire vos enfants en ligne aux activités et suivre vos demandes d'inscription
- voir l'agenda des activités Facil'Familles de vos enfants
- vérifier et modifier en ligne vos coordonnées

→ Pour pouvoir accéder au site et réaliser les opérations de votre choix, vous devez :

- vous munir du courrier envoyé à votre domicile dans lequel vous trouverez vos identifiants de connexion ;
- disposer d'une adresse e-mail, indispensable pour pouvoir payer en ligne.

→ Si vous n'avez pas accès à Internet et que vous souhaitez consulter votre dossier, vous pouvez contacter le service de facturation au 01 42 76 28 77.